



Parti socialiste  
Ville de Fribourg



Fribourg, le 23 août 2018

**Le PS et les Verts déplorent que le recours de la droite contre la décision du Conseil général prive les habitant-e-s de la ville de décisions favorables aux familles et à la mobilité douce pour l'année scolaire 2018/2019.**

Au début de l'été, le Conseil général de la ville de Fribourg adoptait les nouveaux règlements scolaires pour l'école primaire et l'école secondaire. Sur proposition du PS et des Verts, il y introduisait, parmi d'autres mesures en faveur des familles et de la mobilité douce, la gratuité des transports publics en ville de Fribourg pour les enfants qui y sont scolarisés et domiciliés.

La gratuité des transports publics est un gage d'autonomie et favorise, dès le plus jeune âge, la mobilité douce en général et l'utilisation des transports publics pour ses déplacements en particulier. Cette mesure facilite et renforce la mobilité des enfants de notre ville tant pendant le temps scolaire que pour les activités extrascolaires, avec des économies non négligeables pour les familles. Elle aura également pour effet de diminuer le trafic individuel motorisé aux environs des écoles, augmentant ainsi la sécurité des enfants. Cette nouvelle offre complètera en outre parfaitement le soutien de la ville aux autres types de mobilité douce (pédibus, cycles...).

Or, le PDC et toute la droite du Conseil général à sa suite a décidé de s'opposer à cette décision démocratique par le biais d'un recours, dissimulant ainsi leurs résistances politiques sous la confidentialité de la procédure juridique. L'entrée en vigueur de la gratuité des transports publics pour les écoliers de la ville se retrouve retardée de manière indéterminée, et avec elle des mesures bénéfiques et concrètes pour la population de notre ville. Cette démarche d'obstruction génère une incertitude importante, avec des conséquences dommageables pour les enseignant.e.s et les élèves. Sur ce point, les Verts et le PS auraient par ailleurs souhaité une communication plus directe et proactive de la Direction des écoles à l'occasion de la rentrée, tant pour les enseignant.e.s que les élèves et leurs parents.

Le PS et les Verts relèvent finalement que le montant budgété pour cette mesure par le Conseil communal pour 2019 correspond au chiffre présenté durant les débats, bien loin des exagérations avancées par les opposants. Il est toutefois regrettable qu'en l'état, les TPF ne semblent pas disposés à entrer en négociation pour une adaptation du tarif des abonnements. Cette attitude est d'autant plus décevante qu'il s'agit d'une entreprise chargée de l'accomplissement d'une tâche publique. La ville de Fribourg étant l'un des clients et actionnaires principal, une solution plus avantageuse pour les deux partenaires doit être négociée.

Finalement, le PS et les Verts regrettent vivement que le Préfet ait décidé – sans prendre en considération la jurisprudence du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral – de ne pas accorder la

qualité de partie aux Conseillères et Conseillers généraux Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Matthieu Loup et Elias Moussa. En effet, en se constituant partie, ces conseillères et conseillers généraux entendant replacer le débat au niveau démocratique et faire valoir les arguments des partis ayant déposés les amendements contestés. Un recours sera déposé contre la décision du Préfet de ne pas leur octroyer la qualité de partie.

**Contacts :**

Pour les Verts : Oliver Collaud, président et chef de groupe au Conseil général (079 636 58 40)

Pour le Parti Socialiste : Marc Vonlanthen, chef de groupe au Conseil général (079 707 01 80)